



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 NOV. 1984

Séance ordinaire du Vingt Neuf Novembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatre,
L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatre le 29 Novembre à 20 H. 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 Novembre s'est assemblé
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON -
Mme Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE -
Maurice CHERRET - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints -
MM. Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mme Françoise
GISELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Mme Mona GODEFROY -
M. Bernard LEBORGNE - Mmes Jocelyne CHABROU - Florence ARTIERI - M. Maurice
NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Bernard BOULEY -
Jacques JUAN - Dominique TRESGOTS - Camille GAUTHIER.

POUVOIRS : Mme M. MINSSIEUX à M. J. BIEMONT
M. Y. BAFFREY à M. P. BOE

ABSENTS : M. J.P. BOURIOT - M. M. POISSON

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1984

LE CONSEIL

Après avoir examiné le document qui lui est présenté par le Maire,

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission des Finances,

Après avoir entendu les explications données par Messieurs ROBERT - Maire,
et CHERRET - Maire-Adjoint Délégué aux Finances,

Par 25 voix contre 5 et une abstention,

Dépenses à :

VILLE :

- Investissement :	10 264 752.-
- Fonctionnement :	973 000.-

ASSAINISSEMENT :

- Investissement :	533 490.-
- Fonctionnement :	543 234.-

0 0
0

....



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LOYER DES LOCAUX DES SAPEURS POMPIERS

29 NOV. 1985

LE CONSEIL

Considérant que le Bail des Locaux mis à la disposition des Sapeurs Pompiers n'a pas subi de modification, alors que des aménagements ont été apportés, et que les surfaces au sol desdits locaux ont été augmentés.

Demande à Monsieur le Président du Conseil Général de proposer un nouveau Bail qui pourrait prendre effet au 1er Janvier 1985.

0 0
0

LOCATION DES GYMNASES ET DU DOJO

LE CONSEIL

Après avoir examiné les Rapports de la Commission des Sports et des Finances,

Accepte à compter du 1er Janvier 1985, le principe de la location des Gymnase du Parc et du Stade Alexandre RIDEAU ainsi que du Dojo, à toutes les Associations Locales qui en feraient la demande, à l'exception des Associations Sportives dans le cadre de leurs activités sportives et uniquement dans ce cadre là, ainsi qu'à l'Association Théâtrale locale.

Le prix de location serait fixé à :

- Gymnase	1 250 Frs. par jour
- Dojo	650 Frs. par jour

Exceptionnellement en 1985, à titre de lancement, ces locations seront ramenées à 1 000 et 500 Frs.

Dit que ces Recettes seront imputées au Chapitre 965 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

NOUVEAUX TARIFS DES SERVICES

LE CONSEIL

Sollicite de Monsieur le Commissaire de la République, la dérogation indispensable pour appliquer, à compter du 1er Janvier 1985, une hausse des Tarifs comme prévu par la Loi de Finances, soit approximativement à 5 %.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 NOV. 1985
3

CREATION D'UN POSTE A TEMPS INCOMPLET A LA BIBLIOTHEQUE

LE CONSEIL

Vu le Rapport de la Commission des Finances,

Après avoir entendu Monsieur CHERRET, Adjoint Délégué pour le Service du Personnel,

Décide à l'unanimité, la création d'un poste à temps incomplet d'Employée de Bibliothèque, afin de régulariser la situation de l'Agent actuellement en service à mi-temps sur un poste à temps complet.

0 0
0

PHOTOCOPIES DELIVREES PAR LA BIBLIOTHEQUE

LE CONSEIL

Vu le Rapport de la Commission des Finances,

Après avoir entendu les explications données par Monsieur CHERRET, Président de cette Commission par délégation,

Décide par 18 voix contre 11 et 2 abstentions, de fixer à 1,50 Fr. le prix de vente des photocopies de documents délivrés par les Services de la Bibliothèque, à la demande des abonnés.

Dit que cette Recette sera incluse dans les Recettes de Régie.

0 0
0

REGIE DE DEPENSES DE LA BIBLIOTHEQUE

LE CONSEIL

Vu le Rapport de la Commission des Finances,

Après avoir entendu les explications de Monsieur CHERRET, Président de cette Commission par délégation,

Décide à l'unanimité de modifier sa Délibération du 9 Février 1984, en ce sens que l'avance consentie sera portée de 1 500 à 2 000 Frs.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 NOV. 1984

HONORAIRES DE L'ANIMATEUR DU COMITÉ DE LECTURE

LE CONSEIL

Vu le Rapport de la Commission des Finances,

Après avoir entendu les explications de Monsieur CHERRET, Président de cette Commission par délégation,

Par 25 voix contre 2 et 4 abstentions,

Décide de régler les honoraires dus à Monsieur GENIES, Animateur des Comités de Lecture qui se sont déroulés les 18 Octobre et 8 Novembre 1984 à raison de 1 400 Frs. par séance.

Dit que cette dépense sera réglée dans le cadre des crédits ouverts au Chapitre 945-22.

0 0
0

HONORAIRES D'AVOCATS

LE CONSEIL

Vu le Rapport de la Commission des Finances,

Après avoir entendu les explications de Monsieur CHERRET, Président de cette Commission par délégation,

A l'unanimité,

Décide de régler les honoraires réclamés par :

- Maître PRADALIER, qui a défendu les intérêts de la Ville de MENNECY dans les instances :

- Mademoiselle PEREZ
- Monsieur CORBIN

- Maître LEBAS, pour la Passerelle de la R.N. 191.

Dit que ces dépenses seront financées par imputation des crédits ouverts à cet effet au Chapitre 934 du Budget de l'Exercice en cours.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 NOV. 1985

COLLEGE INTERNATIONAL

Monsieur BOE donne lecture du Rapport ci-après :

"Le Lundi 19 Novembre 1984, l'intéressé Monsieur MIARA, m'a contacté par téléphone, me faisant part de sa décision .

A son grand regret, il ne considère plus la création de ce Collège en nos murs. En effet, Monsieur MIARA m'a avisé qu'à la fin de la saison 1984/1985, il abandonne notre région. Les raisons invoquées sont de deux ordres :

- Situation familiale.
- Raisons professionnelles.

Un courrier de la part de Monsieur MIARA me sera, sous peu, adressé pour confirmer sa décision.

Il ne m'appartient pas de mettre en doute les raisons avancées par l'intéressé. Toutefois, on est en droit de penser qu'une proposition lui a été présentée s'accordant davantage à ses désirs. De nos conversations, j'ai retiré malheureusement, l'impression que dès le début de nos contacts, Monsieur MIARA a jugé parfois trop sévères les contraintes que nous lui imposions.

Je pense que nous pouvons regretter que cette affaire n'ai pas aboutie. Toutefois, gardons l'espoir que d'autres possibilités comparables ou différentes nous soient offertes et se réalisent pour le plus grand bien de notre Commune."

LE CONSEIL

Prend acte et remercie Monsieur BOE de sa participation aux négociations de ce dossier.

Il est alors 23 Heures, Monsieur BOE quitte la séance et donne procuration à Madame DUFAYET.

0 0
0

CLASSES DE NEIGE

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Affaires Scolaires et des Finances,

Après avoir entendu les explications de Madame BLIN, Adjoint délégué aux Affaires Scolaires,

Par 30 voix et 1 abstention

Adopte les propositions du Rapporteur :

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



1-) ENCADREMENT

29 NOV. 1984

- 4 Moniteurs seront affectés par séjour.

- 1 Infirmière diplômée encadrera chaque séjour à ONNION.

Un contrat sera passé avec l'intéressée qui percevra une rémunération de 7 715 Frs. pour l'ensemble des séjours à ONNION.

- 1 Assistante Sanitaire assurera également chaque séjour.

2-) COURS DE SKI

Il seront donnés par les Moniteurs de l'Ecole de Ski Français à raison de deux Moniteurs par Classe. Une Convention sera signée avec l'Etablissement.

Les skis et les chaussures seront loués à la Maison NICOUDE pour le séjour à ONNION.

3-) SORTIES

Deux sorties par séjour. La Direction de la Classe fera son choix et traitera directement avec le Transporteur.

4-) TRANSPORTS

Les Classes seront acheminées par S.N.C.F. (T.G.V.) de PARIS-LYON à BELLEGARDE S/ VALSERINE pour LAMOURA et de PARIS-LYON à ANNEMASSE pour ONNION. De ces gares, ils seront transportés aux lieux de séjour par cars prévus par la S.N.C.F. pour ONNION, et par la Régie Départementale de Transports du JURA pour LAMOURA. Ils seront également transportés de MENNECY à la Gare de LYON par cars de la Société S.T.A.

5-) REMUNERATION

Les Moniteurs et Assistante Sociale percevront un salaire brut de 2 300 Frs. par séjour.

Les Enseignants percevront l'indemnité réglementaire applicable en la matière à savoir : (10 Frs. X Nbre de Jours) + (23 % du S.M.I.C. X Nbre de Jours) - 2 X S.I.M.C. X Nbre de Jours).

6-) SEJOURS :

Autorisé à traiter avec Messieurs CHEVRIER-Frères, l'ACCUEIL SAVOYARD - 74490 à ONNION, les séjours à LAMOURA étant aux conditions du Syndicat d'Exploitation de ce Centre de Vacances.

Dit que les dépenses seront financées par imputation des crédits ouverts à cet effet au Chapitre 944 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMINATION DE MEMBRES A LA COMMISSION EDOUARD GAURAZ

29 NOV. 1985

Monsieur LEBORGNE rappelle que la démission de Monsieur ANGELLIER et le départ de Madame DAVID laissent deux places vacantes à cette Commission et propose la nomination par le Conseil de Messieurs GILLES et GUILLAUMET.

Monsieur JUAN pose alors sa candidature.

Monsieur ROBERT demande que la Commission veuille bien décider de créer un nouveau poste. Monsieur LEBORGNE pense que cela sera possible lors de la prochaine réunion.

Par 28 voix contre 2 et 1 abstention,

Désigne Messieurs GILLES et GUILLAUMET,

Coopte Monsieur JUAN afin de faire partie de ladite Commission dès qu'elle aura modifié ces structures.

0 0
0

LA MUSIQUE A L'ECOLE

Madame BLIN rappelle que le Conseil avait décidé de faire bénéficier les enfants des C.P. des Ecoles Primaires de cours d'initiation à la Musique appelés "La Musique à l'Ecole".

Un certain nombre d'enseignants, les représentants des Associations de Parents d'Elèves ont suggéré que ces cours seraient étendus aux Classes de C.E.1, mais qu'en compensation, ils n'aient lieu qu'une semaine sur deux dans chaque cours.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'intervention de Madame LARZILLIERE relative aux stages que peuvent faire les enseignants qui le désirent, stages organisés par l'Education Nationale,

Par 27 voix et 4 abstentions

Donne son accord pour la mise en place à partir de 1er Janvier 1985 et pour la durée de l'année scolaire de la proposition de Madame BLIN.

0 0
0

LETTRE DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE

Monsieur BIEMONT donne lecture de la lettre émanant de la Croix Rouge Française qui remercie la Municipalité de l'aide qu'elle lui a apportée en ouvrant la Mairie le jour de la collecte organisée en collaboration avec RADIO-LUXEMBOURG et F.R.3 et intitulée "SAHEL 84".

LE CONSEIL

Prend acte.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



INTERVENTIONS

29 NOV. 1985

Madame GODEFROY invite le Conseil Municipal à participer au Repas offert aux Personnes du 3ème Age le Samedi 15 Décembre. Il est, en effet, envisagé de faire servir l'apéritif par les Elus. La Commission qu'elle préside, souhaiterait que le plus grand nombre soit présent.

Elle demande également qu'il soit veillé à ce que l'entretien des abords des routes et des rues des quartiers Sud se fasse plus régulièrement et dans des conditions plus satisfaisantes que cela n'a été jusqu'ici.

Madame DUFAYET l'informe qu'une campagne est en route actuellement et que si tout n'est pas terminé, cela ne saurait tarder.

Madame BLIN fait la déclaration suivante :

"J'ai demandé à Monsieur ROBERT de m'autoriser à prendre la parole ce soir, en tant qu'élu de MENNECY, n'adhérant à aucun parti politique, au sujet du tract qui a été distribué récemment à MENNECY. Je dénonce l'utilisation du sigle de "MENNECY-INFO" et de sa présentation à des fins politiciennes. Cette pratique dans le secteur privé serait immédiatement l'objet d'un procès. Ce procédé est malhonnête.

"MENNECY-INFO" est une publication municipale et je déplore qu'une petite minorité (3) de nos collègues se soient autorisés à le plagier. Ce tract est une duperie. Première page style "MENNECY-INFO", il fallait tourner la page pour découvrir discrètement posé au bas du feuillet le sigle du Parti Socialiste.

Je sais que nous sommes dans une période où la vérité est bien souvent déguisée pour ne pas dire plus. J'espérai que MENNECY échapperait à cette contagion de duplicité et je suis désolée de m'apercevoir qu'au sein de notre Conseil Municipal, nous ne pouvons plus compter sur la franchise de certains de nos collègues et que tous les coups sont permis.

Je demande que ce que je viens de dire figure au Procès-Verbal de ce soir.

Monsieur TRESGOTS demande que le document incriminé soit également annexé au Compte-Rendu de cette Séance.

RUE DE L'ABREUVOIR :

Monsieur VIOLETTE fait part des démarches entreprises avec le Comité d'Etablissement des Usines RENAULT pour la remise en état de la Rue de l'Abreuvoir. En effet, à la suite des travaux qui ont été exécutés dans la Propriété de ce Comité, la Rue de l'Abreuvoir s'est trouvée détériorée et il est indispensable de procéder à sa remise en état. A cette occasion, il sera judicieux de refaire une voie mieux à même de répondre au trafic qu'elle reçoit aujourd'hui.

Un devis a été établi par l'Entreprise PARACHINI à BOISSY-LE-CUTTE. Il se monte à T.T.C. 113 805 FCS. La Direction du Comité d'Entreprise a donné son accord pour financer cette opération à hauteur de 75% du montant hors taxe, soit 71 967,75 fcs.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 NOV. 1985

LE CONSEIL

Par 23 voix et 8 abstentions,

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer la Convention à intervenir entre la Ville et le Comité d'Etablissement des Usines RENAULT afin de régler les modalités de versement de la participation et de contrôle d'exécution des travaux.

Dit que cette dépense sera financée par imputation des crédits à ouvrir à cet effet au Chapitre 901 du Budget de l'Exercice 1985.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H. 10.

Handwritten signatures in blue ink, including:
Rabot, Moys, C. C., P. Flot, Etat B, h, h,
B, J. H. B., Guillaume, F. finnacht, P. W.,
J. H. B., f. r., O., M. Klein, A. Klein, J. H. B.,
J. H. B., Gauthier, J. H. B., J. H. B.,
Pompon, Dink



ANNEXE

29 NOV. 1985

MENNECY IMPÔTS

PRIX : + 68 %

Le 15 Novembre 1984

Alors que pour la première fois depuis 14 ans les prélèvements fiscaux obligatoires baissent en FRANCE.

Alors que depuis 1981 l'inflation ne cesse de décroître.

En ESSONNE les Conseillers Généraux de droite augmentent la part départementale des impôts de 52 % en deux ans.

M. ROBERT, Vice-Président du Conseil Général, a voté ces augmentations.

A MENNECY, sur proposition du maire R.P.R. Jean-Jacques Robert, la PART COMMUNALE de la taxe d'habitation est majorée de 68 % d'un seul coup : un record départemental voire national!

Vos élus de gauche, à Mennecy, ont rejeté le budget fixant cette augmentation. Ils ont, lors du conseil municipal du 29 mars 1984, unanimement voté contre.

M. Robert a osé affirmer, en réunion publique, qu'ils s'étaient abstenus : c'est un mensonge!

Cette augmentation sauvage qui nous accable n'est ni fatale ni liée à des causes nationales comme le prétendent MM. Robert et Cherret dans Mennecy Info*.

La preuve : dans notre département 45 % des communes ont maintenu, pour cette même taxe d'habitation, leur taux d'imposition de l'année précédente ; 16 % l'ont même diminué.

La décision de cette douloureuse augmentation ne relève que de la seule initiative municipale.

Lisez donc l'envers de votre feuille d'impôts: c'est clair, utile et facile à comprendre

Les prestations servies par la Commune à ses habitants ne justifient en rien une telle majoration. Celles ci n'ont pas été sensiblement améliorées.

* nous y répondrons dans le prochain Mennecy Info